

T651.21

Communauté tarifaire jurassienne CTJU

Table des matières

0 Remarques préliminaires

0.1 Généralités

0.1.1 La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1), l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11) ainsi que les Dispositions tarifaires accessoires communes du Service Direct National et des communautés tarifaires (T600) prévalent.

0.1.2 Sauf mention contraire dans le présent tarif, les tarifs et prescriptions ci-après sont applicables

- Facilités de voyage pour enfants (T600.3)
- City-Tickets (T600.7)
- Remboursements (T600.9)
- Tarif général des voyageurs (T601)
- Bagages (T602)
- Abonnements de parcours (T650)
- Cartes multicourses (T652)
- AG, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires (T654)
- Abonnements modulables (T657)
- Voyages de groupe (T600)
- Réservation de places pour les groupes (P507)
- Transports militaires, la protection civile et le service civil (P520)
- Moyens de paiement (P545)

des entreprises suisses de transport, ainsi que les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

0.1.3 Les termes « voyageur », « client », « titulaire », etc. concernent les personnes des deux sexes et les enfants.

0.1.4 Les tarifs des transports publics ne mentionnent que les dispositions expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas permis, n'est pas mentionné dans les tarifs.

Abréviations :

AG	Abonnement général
CASA	Système de vente au guichet
ET	Entreprise de transport
CTJU	Communauté tarifaire jurassienne
P5XX	Prescriptions nationales selon leur numérotation
SDN	Service Direct National (assortiment national des titres de transport)
SwissPass	Support aux abonnements (Vagabond, demi-tarif, AG, etc.)
T6XX	Dispositions tarifaires selon leur numérotation
TP	Transports publics

0.2 Définitions

0.2.1 Communauté tarifaire jurassienne Vagabond (CTJU Vagabond)

Une communauté tarifaire est l'union de plusieurs ET d'une région pour la création de tarif et d'abonnements communs reconnus mutuellement. Les ET concernées et les parcours sont indiqués au chiffre 1 du présent tarif (champ d'application).

0.2.2 Tarif entier / Tarif réduit au sein de la communauté tarifaire Vagabond

Les groupes de clients sont parfois appelés « Adultes » plutôt que « Tarif entier » et « Tarif Réduit » plutôt que « Réduit ½ ». Les deux appellations peuvent être employées dans le tarif et sur les titres de transport. Elles sont interchangeables.

0.2.3 Adultes

Personnes voyageant à prix entier, dès 25 ans révolus jusqu'à l'âge légal de l'AVS.

0.2.4 Enfants

Les enfants dès l'âge de 6 ans et jusqu'à la veille de leur 16^e anniversaire (15,99 ans), paient le tarif enfant. Tous les enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent toujours gratuitement, même sans être accompagnés.

0.2.5 Jeunes

Les jeunes jusqu'à la veille de leur 25^e anniversaire (24,99 ans) obtiennent des abonnements au tarif «Jeune».

0.2.6 Seniors

Les hommes et femmes ayant atteint l'âge légal de l'AVS obtiennent des abonnements au tarif « Senior ».

0.2.7 Arrêts

Sont considérés comme « arrêts » tous les arrêts des TP, qu'ils soient desservis ou non.

0.2.8 Trains

Le terme « train » est employé par analogie pour tous les moyens de transport (train, bus, tram, funiculaire, etc.).

0.2.9 Abonnements communautaires

Tous les abonnements émis selon le présent tarif (Vagabond, JobAbo, Transfrontaliers TER BFC, abo modulables, FlexiAbo et Flexi-JobAbo).

1 Champ d'application

1.1 Rayon de validité

1.1.1 Les ET ci-après participent à la totalité de l'assortiment Vagabond.

Initiales	Code	Parcours
CFF	011	Delémont – Delle Delémont – Moutier Porrentruy - Bonfol
BLS SA		Moutier - Delémont
CarPostal	801	Tramelan - Goumois Les Genevez JU - Fornet-Dessus St-Ursanne - Soubey St-Ursanne - La Motte Porrentruy - Villars-sur-Fontenais Porrentruy - Bressaucourt Porrentruy - Damvant Porrentruy - Fahy Porrentruy - Beurnevésin Porrentruy - Bure Porrentruy - Charmoille Porrentruy - Bonfol Buix - Montignez Courfaivre - Bassecourt - Montavon - Soultce Delémont - Lucelle Delémont - Pleigne Delémont – Edderswiler Edderswiler - Roggenburg Delémont - Montsevelier Delémont - Moutier Delémont - Châtillon JUCourrendlin - Rebeuvelier Vicques - Vermes Moutier - Souboz Moutier - Belprahon Boécourt - Saignelégier Saignelégier - Soubey Saignelégier - Les Genevez JULes Genevez JU - Bassecourt
CJ	043	La Large-Journée - Glovelier Le Noirmont - Tramelan-Dessous
CJ Auto	833	Tramelan, gare - Les Breuleux, gare
TUD	801	Réseau urbain Delémont
TUB	801	Réseau urbain Porrentruy
TUM	801	Réseau urbain Moutier

1.2 Services de substitution

1.2.1 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires.

1.3 Chevauchement avec Libero

1.3.1 Pour les relations entièrement comprises à l'intérieur des zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs d'abonnement suivants s'appliquent :

Zones Vagabond	Zones Libero	Tarif abonnements
15	344	Libero
40	352	Vagabond
41	351	Vagabond

1.3.2 Pour les relations en provenance ou à destination de ces zones chevauchantes dans le périmètre de la CTJU, le tarif Vagabond s'applique.

1.4 Chevauchement avec Onde Verte

1.4.1 Pour les relations entièrement comprises à l'intérieur des zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs suivants s'appliquent :

Zones Vagabond	Zones Onde Verte	Tarif abonnements
----------------	------------------	-------------------

Zones Vagabond	Zones Onde Verte	Tarif abonnements
42	42	Vagabond

Pour les relations en provenance ou à destination de ces zones chevauchantes dans le périmètre de la CTJU, le tarif Vagabond s'applique.

2 Dispositions générales

2.1 Généralités

2.1.1 Pour des déplacements réguliers à l'intérieur de la région communautaire, sur les lignes selon le chiffre 1.1 du champ d'application, commençant et se terminant dans cette région, sont délivrés exclusivement des abonnements Vagabond. Pour les déplacements occasionnels, ce sont les tarifs du Service Direct National, du tarif communautaire concerné ou de l'ET correspondante qui s'appliquent.

Exceptions : pour les voyages effectués entièrement et uniquement à l'intérieur de la zone 15 (zone de chevauchement), il n'est pas possible d'établir un abonnement Vagabond uniquement pour cette zone. L'achat d'au minimum une zone Vagabond supplémentaire est obligatoire.

2.1.2 Les abonnements émis selon le présent tarif s'appellent « abonnements communautaires ». Ils doivent pouvoir être présentés jusqu'à la fin de chaque voyage.

2.1.3 Les abonnements communautaires ne sont pas vendus dans les trains et bus.

2.1.4 Tous les abonnements destinés à la catégorie « adulte » sont émis en 1^{re} et 2^e classe, alors que ceux destinés à la catégorie « enfant », « jeune » ou « senior » sont émis uniquement en 2^e classe.

2.1.5 Les prix des différents abonnements communautaires figurent au chiffre 8. Les prix comprennent la TVA au taux normal.

2.1.6 Les abonnements communautaires sont émis aux prix en vigueur le premier jour de validité. Ils peuvent être vendus au plus tôt deux mois avant le premier jour de validité.

2.2 Validités

2.2.1 Tous les abonnements communautaires sont valables dans leur rayon géographique de validité (zones). La durée de validité figure sur le titre de transport ou est enregistrée dans le support SwissPass.

2.2.2 Dans les trains, les abonnements communautaires ne sont valables que jusqu'au dernier point d'arrêt ou depuis le premier point d'arrêt situé dans le périmètre communautaire. Les abonnements communautaires ne sont pas valables dans les trains qui ne s'arrêtent, selon l'horaire, qu'à l'extérieur du périmètre communautaire. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction opposée. Voir aussi chiffres 2.3 et 2.4.

2.2.3 Lorsque selon l'horaire, aucune place de 1^{re} classe n'est proposée sur une ligne ou dans certains trains, le droit de voyager du titulaire d'un titre de transport de 1^{re} classe se limite à la 2^e classe (aucun droit à un remboursement).

2.2.4 Les abonnements communautaires ne sont valables dans des trains ou bus affrétés que si le commettant donne son accord.

2.2.5 Pour l'utilisation d'un train ou d'une voiture soumis à un supplément (ex : Publicar), le supplément figurant au tarif doit être payé.

2.3 Billet de raccordement dans le périmètre de la CTJU

2.3.1 Les abonnements Vagabond sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTJU mentionnées sur l'abonnement. Lorsque le voyageur débute ou termine son déplacement en dehors des zones de validité

de son abonnement Vagabond, il est tenu d'acheter un titre de transport selon T600 depuis le premier arrêt ou jusqu'au dernier arrêt du voyage.

Exemple : Un voyageur détenteur d'un abonnement de la CTJU, zones 10 et 11, se rend de Delémont à Porrentruy en train régional : l'abonnement est reconnu valable jusqu'à Glovelier. L'achat, avant le départ, d'un titre de transport selon T600 de Glovelier à Porrentruy est requis.

2.4 Voyageurs franchissant la limite du périmètre de la CTJU

2.4.1 Les abonnements Vagabond sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTJU mentionnées sur l'abonnement. Lorsque le voyageur débute ou termine son déplacement en dehors du périmètre de la CTJU, il est tenu d'acheter un titre de transport selon T600 depuis le premier arrêt ou jusqu'au dernier arrêt du voyage.

Exemple : Un voyageur détenteur d'un abonnement Vagabond, toutes zones, se rend de Saignelégier à Bâle CFF en InterCity depuis Delémont : l'abonnement est reconnu valable jusqu'à Delémont. L'achat, avant le départ, d'un titre de transport selon T600 Delémont – Bâle CFF est requis.

3 Dispositions relatives aux abonnements Vagabond

3.1 Généralités

3.1.1 Les abonnements Vagabond sont émis à partir du niveau tarifaire 1 zone, ils sont personnels et donnent droit au libre parcours dans la ou les zones choisies sur toutes les courses et tous les moyens de transport du champ d'application défini au chiffre 1.

3.1.2 Sortes

3.1.2.1 Voici les différentes sortes d'abonnement en vente :

- Abonnement annuel pour adulte en 1^{re} ou 2^e classe
- Abonnement annuel pour enfant/jeune en 2^e classe
- Abonnement annuel pour senior en 2^e classe
- Abonnement mensuel pour adulte en 1^{re} ou 2^e classe
- Abonnement mensuel pour enfant/jeune en 2^e classe
- Abonnement mensuel pour senior en 2^e classe
- FlexiAbo 100 jours pour adulte en 1^{er} ou 2^e classe
- FlexiAbo 100 jours pour enfant/jeune en 2^e classe
- FlexiAbo 100 jours pour senior en 2^e classe

3.1.2.2 Les enfants, les jeunes et les seniors qui souhaitent voyager en 1^{re} classe achètent un abonnement adulte.

3.1.2.3 Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement (date mobile).

3.1.3 Commande et émission

3.1.3.1 Pour l'achat d'un premier abonnement Vagabond, une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire, etc.) est à fournir ainsi qu'une photo d'identité récente et de bonne qualité dans le cas où les données du client ne sont pas encore saisies.

3.1.3.2 L'abonnement annuel, mensuel et FlexiAbo 100 jours est référencé sur le SwissPass.

3.1.3.3 Le SwissPass est délivré au format carte de crédit, ou sur format digital (SwissPass Mobile). Pour plus d'informations concernant le SwissPass, voir T600, chiffre 4.

3.1.3.4 Les photos d'identité enregistrées avant le 25^e anniversaire doivent être renouvelées au plus tard au bout de 5 ans. La photo d'identité des personnes plus âgées doit être renouvelée au plus tard au bout de 10 ans.

3.1.4 Formation des prix

3.1.4.1 Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) font foi pour le calcul du prix des abonnements. A partir de 5 zones, le prix ne change pas.

3.1.4.2 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 8.1.

3.1.4.3 Les abonnements pour jeunes doivent être émis avec une durée de validité normale même si le client atteint l'âge de 25 ans pendant la durée de validité (il est possible d'acheter un abonnement jeune jusqu'à la veille du 25^e anniversaire, avec le premier jour de validité la veille du 25^e anniversaire).

3.1.5 Titulaires de cartes de réduction

3.1.5.1 Les titulaires de cartes de réduction (p. ex. demi-tarif) n'obtiennent aucune réduction supplémentaire.

3.1.6 Passeport chien SwissPass

3.1.6.1 Les chiens et petits animaux sont transportés selon les règles du T600 chapitre 8.

3.2 Abonnement annuel, mensuel et FlexiAbo sur le SwissPass

3.2.1 L'abonnement Vagabond est référencé sur le SwissPass. Le fonctionnement du SwissPass est détaillé au T600, chiffre 4.

3.3 Durée de validité

3.3.1 Durée de validité

3.3.1.1

- Mensuelle
- Annuelle
- FlexiAbo 100 jours à choix sur une année

3.3.1.2 Le premier jour de validité est choisi par le voyageur.

3.3.1.3 Lorsque l'âge limite de 25 ans révolus est atteint pendant la validité de l'abonnement « Jeune », celui-ci peut être utilisé jusqu'à son échéance.

3.3.1.4 Lors de la commande d'un nouvel abonnement annuel, un abonnement est émis.

3.4 Changement de parcours, surclassement

3.4.1 Il n'est pas émis de billet de changement de parcours pour les abonnements.

3.4.2 Le titulaire d'un abonnement de 2^e classe qui utilise la 1^{re} classe doit payer la différence du prix du billet individuel du SDN selon T600 pour le trajet concerné. Les enfants et autres personnes ayant droit à des billets à prix réduit paient la différence correspondante.

3.5 Remboursements

3.5.1 Généralités

3.5.1.1 Un remboursement peut être octroyé sous certaines conditions lorsqu'un abonnement annuel, mensuel ou un FlexiAbo est rendu partiellement utilisé.

3.5.1.2 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 chapitre 4.

3.5.2 Remboursement en cas de restitution

3.5.2.1 Pour le calcul du remboursement, il y a lieu d'observer attentivement quel facteur s'applique au calcul des prix de l'abonnement annuel. Le remboursement des jours de non-utilisation est calculé selon les tableaux en % ci-après :

Abonnement annuel

Jours utilisés	Jours utilisés	Remboursement
De	à	en %
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

Abonnement mensuel

Jours utilisé	Jours utilisés	Remboursement
De	à	en %
1	7	50
8	31	0

3.5.2.2 FlexiAbo 100 jours

Jours utilisés	Jours utilisés	Remboursement
de	à	en %
1	5	90

Jours utilisés	Jours utilisés	Remboursement
6	10	83
11	15	77
16	20	70
21	25	64
26	30	57
31	35	50
36	40	44
41	45	37
46	50	31
51	55	24
56	60	17
61	65	11
66	70	4
71	100	0

3.5.2.3 Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur. La franchise est déduite selon art. 8.4

3.5.2.4 Exemple de remboursement en cas de restitution d'un abonnement annuel :

Premier jour de validité : 03.05
Date de restitution : 10.11
Durée d'utilisation : 192 jours
Montant à rembourser en % 22% (conformément au tableau)
Prix de l'abonnement : CHF 1'332.00 (adulte, 4 zones, 2^e cl.)
Calcul : 22% de CHF 1'332.00 = CHF 293.04
Montant à rembourser : CHF 293.00 moins CHF 10.00 (franchise) = CHF 283.00

3.5.2.5 Exemple de remboursement en cas de restitution d'un abonnement mensuel :

Premier jour de validité : 03.06
Date de restitution : 07.06
Durée d'utilisation : 5 jours
Montant à rembourser en % 50% (conformément au tableau)
Prix de l'abonnement : CHF 84.00 (junior, 3 zones, 2^e cl.)
Calcul : 50% de CHF 84.00 = CHF 42.00
Montant à rembourser : CHF 42.00 moins CHF 10.00 (franchise) = CHF 32.00

3.5.2.6 Exemple de remboursement en cas de restitution d'un FlexiAbo:

Premier jour de validité: 03.06.
Date de restitution: 02.01.
Jours effectivement utilisés: 15 jours
Montant à rembourser en % 77% (conformément au tableau)
Prix de l'abonnement: CHF 513.00 (junior, 4 zones, 2^e cl.)
Calcul: 77% de CHF 513.00 = CHF 395.01
Montant à rembourser: CHF 395.00 moins CHF 10.00 (franchise) = CHF 385.00

3.5.3 Remboursement au pro rata

3.5.3.1 Un remboursement au pro rata est possible dans les cas ci-après :

- achat d'un abonnement annuel par le titulaire d'un abonnement mensuel ;
- achat d'un abonnement annuel pour un rayon de validité différent (autres zones, autre groupe d'ayants droit) ;
- achat d'un abonnement annuel pour une classe supérieure ;

- achat d'un AG ; abonnement de parcours ou abonnement modulable ;
- décès ;
- incapacité de voyager.

3.5.3.2 Calcul de remboursement au pro rata :

Prix payé x le nombre de jour non utilisés
365

3.5.3.3 Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur. La franchise n'est pas déduite.

3.5.3.4 Exemple de remboursement au pro rata :

Premier jour de validité :	15.06
Date de restitution :	30.09
Jours d'utilisation	15.06 – 30.09 = 108 jours
Jours non utilisés	01.10 – 14.06 = 257 jours
Prix de l'abonnement :	CHF 1'161.00 (adulte, 2 zones, 1 ^{re} cl.)
Formule :	1'161/365*257 = CHF 817.47
Montant à rembourser :	CHF 817.00

3.5.4 Remboursement de billets individuels en cas d'achat ultérieur d'un abonnement annuel

3.5.4.1 En cas d'achat ultérieur d'un abonnement annuel, il est possible de rembourser jusqu'à 3 titres de transport maximum, pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement porte la date du billet le plus ancien. L'abonnement annuel peut être antidaté de 1 mois maximum. La franchise n'est pas déduite.

3.6 Remplacement

3.6.1 Le SwissPass peut être remplacé aussi souvent que souhaité contre le paiement de frais de remplacement. La carte SwissPass à remplacer, endommagée ou perdue est bloquée.

3.6.2 Les dispositions du T600 chapitre 4.3 font foi.

3.7 JobAbo

3.7.1 Un JobAbo ou Flexi-JobAbo est un abonnement Vagabond (selon chapitre 0.2) destiné aux employés des entités (entreprises, institutions, etc.) qui auront contracté un contrat de partenariat avec la CTJU.

3.7.2 Grâce au contrat de partenariat, les employés bénéficient d'un rabais d'au minimum 25% sur un abonnement annuel ou FlexiAbo.

3.7.3 Un JobAbo mensuel, annuel ou un Flexi-JobAbo ne peut être délivré que contre la remise d'un bon de réduction des transports publics dûment rempli par l'entité qui emploie la personne bénéficiaire.

3.7.4 Un employé ne peut obtenir qu'un seul JobAbo mensuel. La responsabilité de ne pas délivrer plus d'un bon de réduction pour un JobAbo mensuel à un même employé incombe à l'entité.

3.7.5 Aucun remboursement n'est autorisé sans l'accord écrit de l'entité qui emploie la personne titulaire du JobAbo mensuel, annuel ou d'un Flexi-JobAbo. Si l'entité donne son accord, les dispositions décrites au chapitre 3.4 sont valables.

3.8 Abonnements transfrontaliers TER MOBIGO

3.8.1 Les pendulaires qui utilisent régulièrement la ligne de train en direction de Belfort (F) ont la possibilité d'acheter un abonnement mensuel ou annuel qui combine un abonnement de parcours sur le territoire français (de Delle à Belfort-Ville) et un abonnement Vagabond sur le territoire suisse (jusqu'aux frontières de la CTJU).

3.8.2 Pour les trajets entre Belfort et Delle, la tarification française TER Bourgogne-Franche-Comté s'applique.

3.8.3 Il existe des abonnements transfrontaliers mensuels et annuels pour les moins de 26 ans et les personnes âgées de 26 ans et plus.

3.8.4 Les abonnements transfrontaliers sont proposés uniquement en 2^e classe. L'utilisation de la 1^{re} classe sur la partie suisse nécessite un surclassement.

3.9 Abonnement personnel sans carte de base

3.9.1 Les touristes, migrants et autres cas particuliers peuvent bénéficier de ce titre de transport. La raison d'un séjour temporaire de courte durée ne permet souvent pas de procéder à la livraison pour cause d'adresse de domicile manquante. Pour ces cas particuliers, un format papier est disponible.

3.10 Abonnements modulables

3.10.1 Les pendulaires qui voyagent entre deux communautés tarifaires ou en dehors de celle où ils résident ont la possibilité de combiner sur un même abonnement un parcours et des zones d'une ou plusieurs communautés tarifaires.

3.10.2 Seules les zones Vagabond 10 et/ou 20 peuvent être intégrées à un abonnement modulable.

3.10.3 Pour de plus amples informations, voir les dispositions du T657.

4 Titres de transports forfaitaires, SDN et réductions

4.1 Enfants, militaires et animaux

4.1.1 Enfants

4.1.1.1 Voir les dispositions du T600, chiffre 2.

4.1.2 Carte Junior / carte Enfant accompagné

4.1.2.1 Voir les dispositions du T600.3.

4.1.3 Militaires

4.1.3.1 Voir les dispositions des P520.

4.1.4 Chiens et petits animaux

4.1.4.1 Voir les dispositions du T600, chiffre 8.

4.1.4.2 Les chiens d'utilité (chiens d'aveugle, de catastrophe, etc.) sont transportés gratuitement en 1^{re} et 2^e classe. Les dispositions complémentaires figurent dans le T600, chiffre 10.5 et suivants.

4.2 AG

4.2.1 L'abonnement général selon T654 donne droit au libre parcours sur l'ensemble de la région communautaire.

4.2.2 Selon T654 donne le droit d'acheter des titres de transport individuels à prix réduit.

4.3 Abonnement AG Night

4.3.1 L'AG Night est destiné aux enfants à partir de 6 ans et aux jeunes jusqu'à 24,99 ans et donne droit à des courses illimitées en 2^e classe dans les véhicules partant selon l'horaire à partir de 19h00 dans le rayon de validité général. En semaine, la validité se termine à 05h00; le week-end (samedis et dimanches matin) et les jours fériés généraux, elle se termine à 07h00. Le titre de transport est valable jusqu'au dernier arrêt selon l'horaire pouvant être atteint avant l'échéance de la durée de validité.

4.4 Autres titres de transport forfaitaires

4.4.1 Les autres titres de transport forfaitaires (p. ex. Swiss Travel Pass, Eurail Pass) sont valables dans la région communautaire sur les lignes des ET qui les reconnaissent. Les champs d'application précis figurent dans les tarifs correspondants.

4.5 Facilités accordées aux voyageurs avec handicap

4.5.1 Les voyageurs avec handicap résidant en Suisse et possédant une carte de légitimation pour voyageurs souffrant d'un handicap peuvent bénéficier des facilités de voyage selon T600, chiffre 10, s'ils dépendent d'une personne accompagnante et/ou d'un chien d'aveugle.

5 Titres de transport spéciaux

5.1 Jura-Pass

5.1.1 Le Jura-Pass est une offre valable durant toute une année civile, donnant droit au libre accès aux transports publics sur l'ensemble du périmètre de la CTJU, ainsi que sur la ligne 236 des CJ de La Large-Journée jusqu'à La Chaux-de-Fonds.

5.1.2 Le Jura-Pass n'est pas valable sur les courses Publicar et spéciales.

5.1.3 Le Jura-Pass est un titre de transport individuel distribué sur un support digital ou papier, intransmissible et valable pour le transport d'une personne physique. Un seul Jura-Pass est émis par client, il est nominatif et donne droit uniquement au voyage en 2^e classe. En cas d'utilisation de la 1^{re} classe, un surclassement doit être acheté. Pour les groupes et/ou famille, une personne peut avoir les Jura-Pass des autres membres du groupe sur son application. Mais un Jura-Pass par personne doit être émis, qu'il soit digital ou papier.

5.1.4 Le Jura-Pass est distribué exclusivement aux hôtes des établissements hôteliers et parahôteliers situés sur le périmètre de la CTJU. Les enfants reçoivent également un Jura-Pass.

5.1.5 Le Jura-Pass n'est pas valable pour les animaux de compagnie et les vélos. Il n'est pas cumulable avec d'autres offres touristiques des ET affiliées à la CTJU.

6 Vélos, bagages, contrôles, irrégularités

6.1 Chargement des vélos par les voyageurs

6.1.1 Un titre de transport à prix réduit est nécessaire pour le chargement de vélos par les voyageurs. Une carte journalière nationale pour vélo est disponible au prix de CHF 15.00.

6.1.2 Le T600, chiffre 1.1, indique les entreprises comprises dans le chargement de vélos par les voyageurs ; le chiffre 7.2 indique quant à lui celles qui appliquent des dispositions particulières.

6.1.3 Pour plus d'informations concernant le chargement de vélos par les voyageurs, voir T600, chiffre 7.

6.2 Bagages

6.2.1 Bagages à main, poussettes, fauteuils roulants

6.2.1.1 Le transport des bagages à main et des poussettes accompagnées est gratuit. Un fauteuil roulant pour handicapé est transporté gratuitement, pour autant que son utilisateur ou son utilisatrice voyage avec. Les détails sont définis dans le T600, chiffre 6.

6.2.2 Bagages accompagnés

6.2.2.1 Pour le transport des bagages accompagnés confiés aux ET, les dispositions du T602 s'appliquent.

6.3 Contrôle des titres de transport

6.3.1 Les titres de transport doivent être présentés spontanément et ouverts ou être remis pour examen au personnel chargé du contrôle.

6.3.2 Les détails concernant les voyageurs sans titre de transport valable sont définis dans le T600, chiffre 12.

6.4 Irrégularités

6.4.1 Les détails concernant les abus et falsifications sont définis dans le T600, chiffre 12.

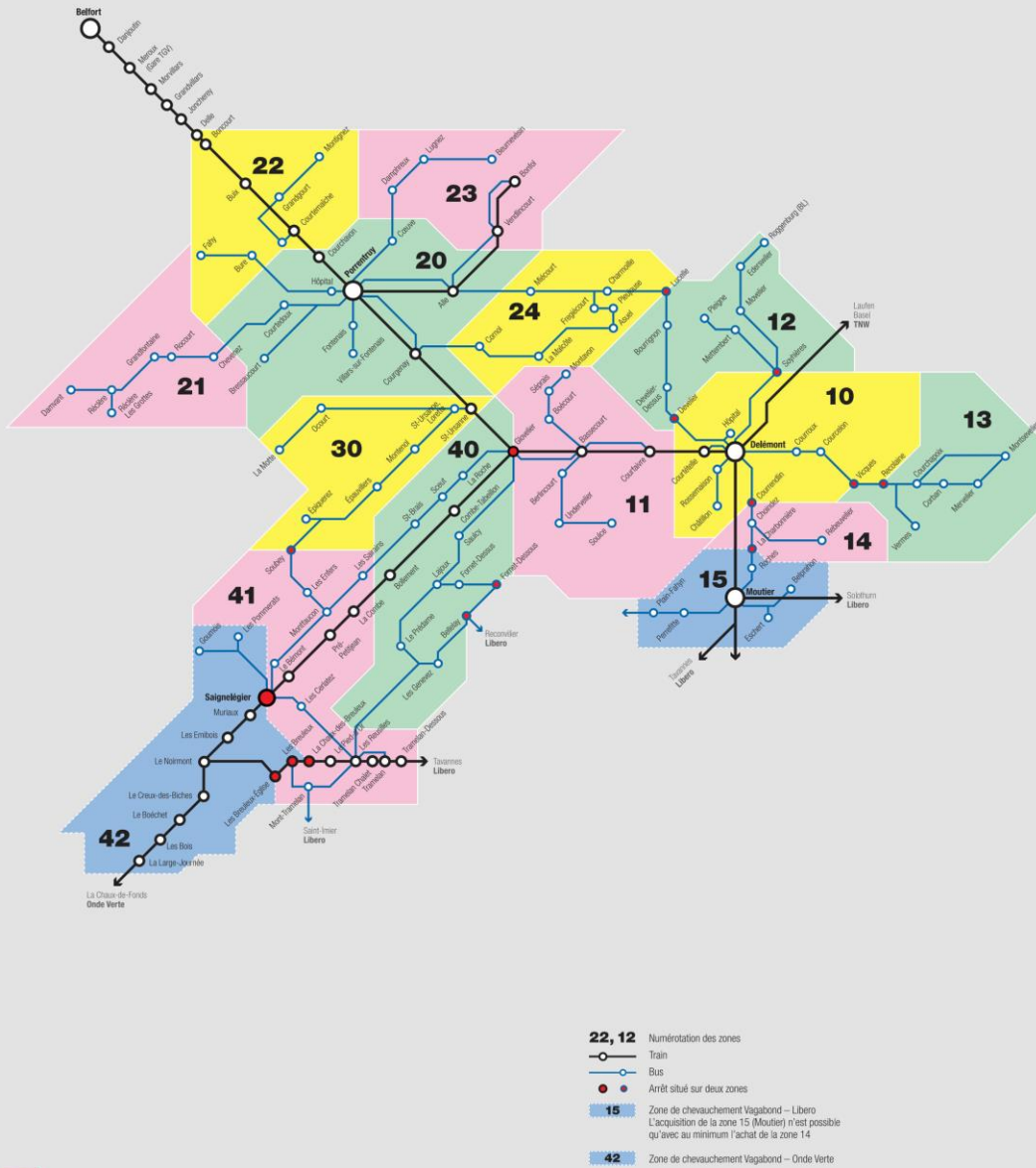
7 Planes des zones

7.1 Plan de l'ensemble du périmètre Vagabond

7.1.1

Plan de zones tarifaires

Valable à partir du 14.12.2025.



I-21

[Cliquer ici pour la version-PDF](#)

8 Prix, taxes, suppléments

8.1 Base de formation des prix

8.1.1 Abonnements

8.1.1.1

Abonnement	Adulte	Enfant, Jeune, Senior
Abo mensuel	<u>2e classe</u> Prix de base <u>1re classe</u> Prix de base x 1,65 Arrondi au franc supérieur	<u>2e classe</u> Prix de base adulte x 0,75. Arrondi au franc supérieur <u>1re classe</u> Pas d'offre
Abo annuel	Prix de l'abonnement mensuel adulte de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe x 9	Prix de l'abonnement mensuel Enfant, Jeune, Senior de 2 ^e classe x 9
FlexiAbo 100 jours	Prix de l'abonnement mensuel adulte x 12 (« 3 mois » gratuit tombe), divisé par 260 (=nombre jours ouvrables) x 100	Prix de l'abonnement mensuel Enfant, Jeune, Senior x 12 (« 3 mois » gratuit tombe), divisé par 260 (=nombre jours ouvrables) x 100

8.2 Abonnements Vagabond

8.2.1 Abonnements mensuels

8.2.1.1

Nombre de zones	Adulte 2e classe	Adulte 1re classe	Enfant / Jeune 2e classe	Senior 2e classe
1	73.00	121.00	55.00	55.00
2	78.00	129.00	59.00	59.00
3	112.00	185.00	84.00	84.00
4	148.00	245.00	111.00	111.00
5 et +	181.00	299.00	136.00	136.00

8.2.2 Abonnements annuels

8.2.2.1

Nombre de zones	Adulte 2e classe	Adulte 1re classe	Enfant / Jeune 2e classe	Senior 2e classe
1	657.00	1'089.00	495.00	495.00
2	702.00	1'161.00	531.00	531.00
3	1'008.00	1'655.00	756.00	756.00
4	1'332.00	2'205.00	999.00	999.00
5 et +	1'629.00	2'691.00	1'224.00	1'224.00

8.2.3 Abonnements FlexiAbo

8.2.3.1

Nombre de zones	Adulte 2e classe 100 jours	Adulte 1e classe 100 jours	Enfant / Jeune 2e classe 100 jours	Senior 2e classe 100 jours
1	337.00	559.00	254.00	254.00
2	360.00	596.00	273.00	273.00
3	517.00	854.00	388.00	388.00
4	684.00	1'131.00	513.00	513.00
5 et +	836.00	1'380.00	628.00	628.00

8.3 Abonnements transfrontaliers TER BFC (valable dès le 01.01.2026)

8.3.1 Abonnements mensuels Jeunes (moins de 26 ans)

8.3.1.1 Vagabond - TER-BFC

	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	71.00	75.00	97.00	121.00	144.00
Grandvillars	71.00	75.00	97.00	121.00	144.00
Morvillars	71.00	75.00	97.00	121.00	144.00
Meroux	71.00	75.00	97.00	121.00	144.00
Danjoutin	77.00	81.00	103.00	127.00	150.00
Belfort	79.00	83.00	105.00	129.00	152.00

8.3.2 Abonnements mensuels Adulte (26 ans et plus)

8.3.2.1 Vagabond - TER-BFC

	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	107.00	112.00	142.00	175.00	204.00
Grandvillars	107.00	112.00	142.00	175.00	204.00
Morvillars	107.00	112.00	142.00	175.00	204.00
Meroux	107.00	112.00	142.00	175.00	204.00
Danjoutin	120.00	125.00	155.00	188.00	217.00
Belfort	124.00	129.00	159.00	192.00	221.00

8.3.3 Abonnements annuels Jeunes (moins de 26 ans)

8.3.3.1 Vagabond - TER-BFC

	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	662.00	698.00	896.00	1'112.00	1'319.00
Grandvillars	662.00	698.00	896.00	1'112.00	1'319.00
Morvillars	662.00	698.00	896.00	1'112.00	1'319.00
Meroux	662.00	698.00	896.00	1'112.00	1'319.00
Danjoutin	732.00	768.00	966.00	1'182.00	1'389.00
Belfort	753.00	789.00	987.00	1'203.00	1'410.00

8.3.4 Abonnements annuels Adultes (26 ans et plus)

8.3.4.1 Vagabond - TER-BFC

	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Joncherey	1'016.00	1'061.00	1'331.00	1'628.00	1'889.00
Grandvillars	1'016.00	1'061.00	1'331.00	1'628.00	1'889.00
Morvillars	1'016.00	1'061.00	1'331.00	1'628.00	1'889.00

	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	Toutes zones
Meroux	1'016.00	1'061.00	1'331.00	1'628.00	1'889.00
Danjoutin	1'156.00	1'201.00	1'471.00	1'768.00	2'029.00
Belfort	1'198.00	1'243.00	1'513.00	1'810.00	2'071.00

8.4 Frais et suppléments

8.4.1 Franchise par demande de remboursement : référence T600.9.

8.5 Contrôle des titres de transport - Constat d'infraction

8.5.1 Les conditions du T600 s'appliquent.

9 Annexes

9.1 Annexe 1 : Points d'arrêts des entreprises de transport

9.1.1 A

9.1.1.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Alle	20	CFF
Alle, centre sportif / loisirs	20	PAG
Alle, poste/gare	20	PAG
Alle, rue de l'église	20	PAG
Alle, zone industrielle	20	PAG
Asuel, école	24	PAG
Asuel, La Malcôte	24	PAG
Asuel, Maison communale	24	PAG

9.1.2 B

9.1.2.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Bassecourt	11	SBB
Bassecourt, bif. sur Glovelier	11	PAG
Bassecourt, Centre commercial	11	PAG
Bassecourt, Claire-Fontaine	11	PAG
Bassecourt, Colonel-Hoffmeyer	11	PAG
Bassecourt, Combe	11	PAG
Bassecourt, école secondaire	11	PAG
Bassecourt, EFEJ	11	PAG
Bassecourt, Eglise	11	PAG
Bassecourt, Etangs	11	PAG
Bassecourt, Fougères	11	PAG
Bassecourt, garage St-Hubert	11	PAG
Bassecourt, gare	11	PAG
Bassecourt, Halle des Fêtes	11	PAG
Bassecourt, Jura Centre	11	PAG
Bassecourt, Paddock	11	PAG
Bassecourt, Pâquerettes	11	PAG
Bassecourt, rue du Nord	11	PAG
Bassecourt, stade	11	PAG
Bassecourt, Vieux-Moulin	11	PAG
Bellelay, Le Domaine	40	PAG
Bellelay, école	40	PAG
Bellelay, Route de Moron	40	PAG
Belprahon, Amatennes	15	PAG
Belprahon, Croix-Fédérale	15	PAG
Berlincourt	11	PAG
Beurnevésin, Couronne	23	PAG
Beurnevésin, Le Péqui	23	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Beurnevésin, poste	23	PAG
Boécourt, bureau communal	11	PAG
Boécourt, Chênois	11	PAG
Boécourt, Chez le Minet	11	PAG
Boécourt, collège	11	PAG
Boécourt, Dos l'Essert	11	PAG
Boécourt, La Monte	11	PAG
Boécourt, Pâquerettes	11	PAG
Bollement	40	CJ
Boncourt	22	SBB
Bonfol	23	CFF
Bonfol, gare	23	PAG
Bourrignon, bif. Bürgisberg	12	PAG
Bourrignon, haut du village	12	PAG
Bourrignon, Lotissement	12	PAG
Bourrignon, poste	12	PAG
Bourrignon, Pré Poussin	12	PAG
Bressaucourt, bas du village	20	PAG
Bressaucourt, Les Brussattes	20	PAG
Bressaucourt, poste	20	PAG
Buix	22	SBB
Bure, Buratte	22	PAG
Bure, Casernes	22	PAG
Bure, haut du village	22	PAG
Bure, Mairie	22	PAG

9.1.3 C

9.1.3.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Charmoille, anc. poste	24	PAG
Charmoille, douane	24	PAG
Charmoille, place de l'école	24	PAG
Charmoille, Près de l'Epine	24	PAG
Charmoille, village	24	PAG
Châtillon JU, bas du village	10	PAG
Châtillon JU, haut du village	10	PAG
Chevenez, Les Moissons	21	PAG
Chevenez, Paléo Jura	21	PAG
Chevenez, place la Grangette	21	PAG
Chevenez, St-Maurice	21	PAG
Chez-le-Baron	30	PAG
Choindez, gare	14	PAG
Choindez, La Charbonnière	14/15	PAG
Choindez, La Verrerie	14	PAG
Coeuve, école	20	PAG
Coeuve, Le Crêt	20	PAG
Coeuve, rte de Porrentruy	20	PAG
Combe-Tabellon	40	CJ
Corban, bas du village	13	PAG
Corban, place du 23 juin	13	PAG
Corban, Sous-Vassa	13	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Cornol, bas du village	24	PAG
Cornol, église	24	PAG
Cornol, haut du village	24	PAG
Courcelon	10	PAG
Courchapoix, bas du village	13	PAG
Courchapoix, village	13	PAG
Courchavon	20	SBB
Courfaivre	11	SBB
Courfaivre, centre	11	PAG
Courfaivre, centre sportif	11	PAG
Courfaivre, gare	11	PAG
Courfaivre, rue du Chételay	11	PAG
Courfaivre, Tuilerie	11	PAG
Courgenay	20	SBB
Courgenay, gare	20	PAG
Courgenay, haut du village	20	PAG
Courgenay, Noires Terres	20	PAG
Courgenay, Petite Gilberte	20	PAG
Courgenay, Pierre Percée	20	PAG
Courgenay, zone industrielle	20	PAG
Courrendlin, casino	10/14	PAG
Courrendlin, centre	10/14	PAG
Courrendlin, écoles	10/14	PAG
Courroux, Sous-Rosé	10	PAG
Courroux, La Forge	10	PAG
Courroux, Les 3 Farine	10	PAG
Courroux, Birse	10	PAG
Courtedoux, le Clôtre	20	PAG
Courtedoux, Place St. Martin	20	PAG
Courtemaîche	22	SBB
Courtemaîche, centre	22	PAG
Courtemaîche, gare	22	PAG
Courtemaîche, Pont de la Gare	22	PAG
Courtemaîche, viaduc	22	PAG
Courtételle	10	SBB
Courtételle, Courtemelon	10	PAG
Courtételle, Eglise	10	PAG
Courtételle, Forge	10	PAG
Courtételle, gare	10	PAG
Courtételle, Moulin	10	PAG
Courtételle, Some	10	PAG
Courtételle, St.-Maurice	10	PAG
Courtételle, village	10	PAG

9.1.4 D

9.1.4.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Damphreux, Le Coinat	23	PAG
Damphreux, Sous la Côte	23	PAG
Damvant, église	21	PAG
Delémont	10	SBB/BLS

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Delémont, Av. de la gare	10	PAG
Delémont, Bellerive	10	PAG
Delémont, centre sportif	10	PAG
Delémont, ch. du Puits	10	PAG
Delémont, Château-Musée	10	PAG
Delémont, Communance Sud	10	PAG
Delémont, Cras-des-Fourches	10	PAG
Delémont, Denise-Péronne	10	PAG
Delémont, Emile-Boéchat	10	PAG
Delémont, gare	10	PAG
Delémont, gare CFF sud	10	PAG
Delémont, Giratoire Vorbourg	10	PAG
Delémont, Hôpital	10	PAG
Delémont, Hôtel de Ville	10	PAG
Delémont, Innodel	10	PAG
Delémont, Jolimont	10	PAG
Delémont, La Deute	10	PAG
Delémont, La Mandchourie	10	PAG
Delémont, La Promenade	10	PAG
Delémont, Le Ticle	10	PAG
Delémont, Lilas	10	PAG
Delémont, Morépont	10	PAG
Delémont, place de la Foire	10	PAG
Delémont, Pont de Rossemaison	10	PAG
Delémont, Pont La Blancherie	10	PAG
Delémont, Pont RDU	10	PAG
Delémont, Pré Mochel	10	PAG
Delémont, Righi	10	PAG
Delémont, rte de Bâle	10	PAG
Delémont, rte de Courroux	10	PAG
Delémont, rue des Andains	10	PAG
Delémont, rue des Bordgeais	10	PAG
Delémont, rue des Moissons	10	PAG
Delémont, rue du Poujet	10	PAG
Delémont, rue Meret-Oppenheim	10	PAG
Delémont, rue St-Randoald	10	PAG
Delémont, Rue St-Sébastien	10	PAG
Delémont, Sainte-Catherine	10	PAG
Delémont, Sous-le-Mexique	10	PAG
Delémont, Vieille Ville	10	PAG
Delémont, Voirnet	10	PAG
Delémont, Von Roll	10	PAG
Delémont, zi Communance A16	10	PAG
Delle	22	SBB
Delle-Frontière	22	SBB
Develier, bas du village	10/12	PAG
Develier, Claude-Chappuis	12	PAG
Develier, dessus	12	PAG
Develier, Le Cerf	10/12	PAG
Develier, poste	10/12	PAG
Develier, Pré au Maire	10/12	PAG
Develier, St-Christophe	10/12	PAG
Develier, Sur Cré	10/12	PAG

9.1.5 E

9.1.5.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Ederswiler, Jurastrasse	12	PAG
Ederswiler, Pré Strayat	12	PAG
Enson-la-Fin	40	PAG
Epauvillers, bif. sur Le Péca	30	PAG
Epauvillers, haut du village	30	PAG
Epauvillers, poste	30	PAG
Epiquerez, Montbion	30	PAG
Epiquerez, village	30	PAG
Eschert, Sous-la-Rive	15	PAG
Eschert, village	15	PAG
Essertfallon	30	PAG

9.1.6 F

9.1.6.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Fahy, douane	22	PAG
Fahy, église	22	PAG
Fahy, poids public	22	PAG
Fontenais, les Rochets	20	PAG
Fontenais, sur Les Rochets	20	PAG
Fontenais, place de la Fontaine	20	PAG
Fornet-Dessous, bif. Pré-Piat	40	PAG
Fornet-Dessous, La Matenne	40	PAG
Fornet-Dessous, village	40	PAG
Fornet-Dessus, Dos des Laves	40	PAG
Fornet-Dessus, village	40	PAG
Fregiécourt, place La Baroche	24	PAG
Fregiécourt, Sous le Montillat	24	PAG

9.1.7 G – K

9.1.7.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Glovelier	11/40	SBB/CJ
Glovelier, Croisée	11/40	PAG
Glovelier, église	11/40	PAG
Glovelier, gare	11/40	PAG
Glovelier, La Morée	11/40	PAG
Glovelier, La Roche	40	PAG
Glovelier, ZAM/rte de Boécourt	11/40	PAG
Glovelier, Croix des Longs-Prés	11/40	PAG
Goumois, Belfond	42	PAG
Goumois, douane	42	PAG
Goumois, Tournant Theusseret	42	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Grandfontaine, bas du village	21	PAG
Grandfontaine, bif. Roche d'Or	21	PAG
Grandfontaine, haut du village	21	PAG
Grandgourt, Pisciculture	22	PAG

9.1.8 L

9.1.8.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
La Chaux-des-Breuleux	41/42	CJ
La Combe	41	CJ
La Large-Journée	42	CJ
La Motte	30	PAG
Lajoux JU, Cras-des-Mottes	40	PAG
Lajoux JU, école	40	PAG
Lajoux JU, La Loge	40	PAG
Lajoux JU, laiterie	40	PAG
Lajoux JU, Le Bois des Joux	40	PAG
Lajoux JU, Le Paigre	40	PAG
Lajoux JU, Les Vacheries	40	PAG
Lajoux JU, poste	40	PAG
Le Bémont JU	41	CJ
Le Bémont JU, Grand-Creux	41	PAG
Le Bémont JU, village	41	PAG
Le Boéchet	42	CJ
Le Boéchet, gare	42	PAG
Le Chésal	40	PAG
Le Creux-des-Biches	42	CJ
Le Noirmont	42	CJ
Le Noirmont, gare	42	PAG
Le Pied-d'Or	41	CJ
Le Prédame	40	PAG
Les Bois	42	CJ
Les Bois, église	42	PAG
Les Breuleux	41/42	CJ
Les Breuleux, gare	41/42	PAG / CJ Auto
Les Breuleux, bif. Les Cerneux	41/42	PAG / CJ Auto
Les Breuleux, est	41/42	PAG / CJ Auto
Les Breuleux, Le Roselet	41/42	PAG
Les Breuleux-Eglise	41/42	CJ
Les Cerlatez	41	PAG
Les Emibois	42	CJ
Les Emibois, école	42	PAG
Les Emibois, gare	42	PAG
Les Emibois, village	42	PAG
Les Enfers, bif. Les Saignes	41	PAG
Les Enfers, restaurant	41	PAG
Les Genevez JU, Cernil-Bousset	40	PAG
Les Genevez JU, Les Vacheries	40	PAG
Les Genevez JU, poste	40	PAG
Les Genevez JU, bif.Prédame	40	PAG
Les Genevez JU, ch.Tramelan	40	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Les Pommerats, bas du village	42	PAG
Les Pommerats, village	42	PAG
Les Reussilles	41	CJ
Les Reussilles, bif Montfaucon	41	PAG
Les Reussilles, gare	41	PAG /CJ Auto
Les Reussilles, La Chaux	41	PAG
Les Reussilles, Le Préparotte	41	PAG
Les Reussilles, Le Saucy	41	PAG / CJ Auto
Les Reussilles, Les Gérinnes	41	PAG
Les Reussilles, Sous-la-Sagne	41	PAG
Les Sairains	41	PAG
Lucelle	12/24	PAG
Lugnez, Rauracienne	23	PAG
Lugnez, Terrain de football	23	PAG
Lugnez, Union	23	PAG

9.1.9 M – N

9.1.9.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Mervelier, Chapelle	13	PAG
Mervelier, haut du Village	13	PAG
Mervelier, poste	13	PAG
Mervelier, Rue des Prés	13	PAG
Mervelier, scierie	13	PAG
Mettembert, bas du village	12	PAG
Mettembert, bif. sur Forme	12	PAG
Mettembert, école	12	PAG
Miécourt	24	PAG
Miécourt, village	24	PAG
Miserez-Dessus	24	PAG
Montavon, La Vélie	11	PAG
Montavon, village	11	PAG
Montenol, école	30	PAG
Montenol, Prés-de-Montenol	30	PAG
Montenol, village	30	PAG
Montfaucon, bif. Les Enfers	41	PAG
Montfaucon, Péchillard	41	PAG
Montfaucon, poste	41	PAG
Montignez	22	PAG
Montsevelier, poste	13	PAG
Montsevelier, village	13	PAG
Mont-Tramelan, b. Les Breuleux	41	PAG / CJ Auto
Mont-Tramelan, Ferme Houriet	41	CJ Auto
Mont-Tramelan, La Paule	41	CJ Auto
Mont-Tramelan, scierie	41	PAG / CJ Auto
Moutier	15	SBB / BLS
Moutier, Aux Laives	15	PAG
Moutier, Banque cantonale	15	PAG
Moutier, Chantemerle	15	PAG
Moutier, Château	15	PAG
Moutier, cimetièrre	15	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Moutier, Crèche	15	PAG
Moutier, Etoile	15	PAG
Moutier, gare	15	PAG
Moutier, Hôpital	15	PAG
Moutier, Hôtel de Ville	15	PAG
Moutier, La Foule	15	PAG
Moutier, Les Fauvettes	15	PAG
Moutier, Neusté	15	PAG
Moutier, patinoire	15	PAG
Moutier, Petite-Fin	15	PAG
Moutier, Place du Marché	15	PAG
Moutier, Rue de Soleure	15	PAG
Moutier, Suisse Est	15	PAG
Moutier, Suisse Ouest	15	PAG
Movelier, haut du village	12	PAG
Movelier, Place du 23 Juin	12	PAG
Movelier, poste	12	PAG
Movelier, Pl. de la Distillerie	12	PAG
Muriaux	42	CJ
Muriaux, gare	42	PAG

9.1.10 O

9.1.10.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Ocourt	30	PAG
Ocourt, Moulin-du-Doubs	30	PAG

9.1.11 P – Q

9.1.11.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Perrefitte, Blocs	15	PAG
Perrefitte, Les Rouges-Champs	15	PAG
Perrefitte, poste	15	PAG
Plain-Fahyn	15	PAG
Pleigne, bif. Bürgisberg	12	PAG
Pleigne, Dvain L'heu	12	PAG
Pleigne, Place du 23-Juin	12	PAG
Pleujouse, bas du village	24	PAG
Porrentruy	20	SBB
Porrentruy, avenue Cuenin	20	PAG
Porrentruy, Bacavoine	20	PAG
Porrentruy, Belle-Croix	20	PAG
Porrentruy, bif. de Beaupré	20	PAG
Porrentruy, Château	20	PAG
Porrentruy, Collège Thurmann	20	PAG
Porrentruy, Etang Corbat	20	PAG
Porrentruy, Fbg St. Germain	20	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Porrentruy, gare	20	PAG
Porrentruy, Haut de la Presse	20	PAG
Porrentruy, Haute-Fin	20	PAG
Porrentruy, Hôpital entrée	20	PAG
Porrentruy, Joseph Trouillat	20	PAG
Porrentruy, JURASSICA Museum	20	PAG
Porrentruy, les Rochattes	20	PAG
Porrentruy, les Tilleuls	20	PAG
Porrentruy, Minoux	20	PAG
Porrentruy, Mont Terri	20	PAG
Porrentruy, Ô Vergers d'Ajoie	20	PAG
Porrentruy, Patinoire	20	PAG
Porrentruy, Petite Promenade	20	PAG
Porrentruy, Planchettes	20	PAG
Porrentruy, Rasse	20	PAG
Porrentruy, Roche-de-Mars	20	PAG
Porrentruy, route Bressaucourt	20	PAG
Porrentruy, Rte de Belfort	20	PAG
Porrentruy, Rte de Courgenay	20	PAG
Porrentruy, rue de l'Oiselier	20	PAG
Porrentruy, Rue Merguin	20	PAG
Porrentruy, Sous-Bellevue	20	PAG
Porrentruy, St-Michel	20	PAG
Porrentruy, St-Paul	20	PAG
Porrentruy, sur le Banné	20	PAG
Porrentruy, Tarascon	20	PAG
Porrentruy, Varandin	20	PAG
Porrentruy, Vauches/Perche	20	PAG
Porrentruy, ville	20	PAG
Porrentruy, Voyeboeuf	20	PAG
Pré-Petitjean	41	CJ

9.1.12 R

9.1.12.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Rebeuvelier, poste	14	PAG
Rebeuvelier, Rest. du Moulin	14	PAG
Réclère, Les Grottes	21	PAG
Réclère, village	21	PAG
Recolaine, Es Montes	10/13	PAG
Recolaine, La Filature	10/13	PAG
Recolaine, Pont de Cran	10/13	PAG
Roches BE, Cheval blanc	15	PAG
Rocourt	21	PAG
Roggenburg, Abzw Löwenburg	12	PAG
Roggenburg, Dorf	12	PAG
Roggenburg, Missionskreuz	12	PAG
Roggenburg, Neumühle	12	PAG
Rossemaison, bas du village	10	PAG
Rossemaison, Copas de sel	10	PAG
Rossemaison, école/poste	10	PAG

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Rossemaison, haut du village	10	PAG
Rossemaison, Les Quatre-Vents	10	PAG

9.1.13 S

9.1.13.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Saignelégier	41/42	CJ
Saignelégier, Bellevue	41	PAG
Saignelégier, Brasserie	41	PAG
Saignelégier, Centre Loisirs	41	PAG
Saignelégier, gare	41/42	PAG
Saignelégier, La Neuvevie	41	PAG
Saignelégier, La Theurre	41	PAG
Saignelégier, Le Graiteux	41/42	PAG
Saignelégier, Moulin de Gruère	41	PAG
Saignelégier, Pâquier	41	PAG
Saignelégier, Rouges-Terres	41	PAG
Saignelégier, Rte de France	41/42	PAG
Saignelégier, voirie	41	PAG
Saulcy, bif. La Racine	40	PAG
Saulcy, Bonembez	40	PAG
Saulcy, village	40	PAG
Sceut, poste	40	PAG
Séprais	11	PAG
Séprais, bas du village	11	PAG
Soubey, Chercenay	30	PAG
Soubey, restaurant Relais	30/41	PAG
Soubey, village	30/41	PAG
Soulce, milieu du village	11	PAG
Soulce, poste	11	PAG
Soyhières, La Combe	10/12	PAG
Soyhières, place de la Liberté	10/12	PAG
Soyhières, Rue de la Réselle	10/12	PAG
St-Brais, Le Cerneux-Bénat	40	PAG
St-Brais, Le Péquie	40	PAG
St-Brais, village	40	PAG
St-Ursanne	30	SBB
St-Ursanne, Bellefontaine	30	PAG
St-Ursanne, bif. sur Seleute	30	PAG
St-Ursanne, Chamsat	30	PAG
St-Ursanne, gare	30	PAG
St-Ursanne, Le Tillot	30	PAG
St-Ursanne, l'écluse	30	PAG
St-Ursanne, Lorette	30	PAG
St-Ursanne, Pont St-Jean/ville	30	PAG
St-Ursanne, porte St-Pierre	30	PAG

9.1.14 T

9.1.14.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Tramelan	41	CJ
Tramelan, Chalet	41	PAG / CJ Auto
Tramelan, Dessous	41	PAG / CJ Auto
Tramelan, gare	41	PAG / CJ Auto
Tramelan, place du Marché	41	PAG / CJ Auto
Tramelan-Chalet	41	CJ
Tramelan-Dessous	41	CJ

9.1.15 U

9.1.15.1

POINTS D'ARRET	ZONE	ETC
Undervelier, Corfontaine	11	PAG
Undervelier, Forges	11	PAG
Undervelier, Halle des fêtes	11	PAG
Undervelier, poste	11	PAG

9.1.16 V – Z

9.1.16.1

POINTS D'ARRET	ZONE(S)	ETC
Vendlincourt	23	CFF
Vendlincourt, bif. gare	23	PAG
Vermes, bif. Tiergarten	13	PAG
Vermes, école	13	PAG
Vicques, bas du village	10/13	PAG
Vicques, Cras de la Velle	10/13	PAG
Vicques, poste	10/13	PAG
Villars-sur-Fontenais	20	PAG

9.1.16.2 Abréviations des ET

PAG : CarPostal / MobiJu

SBB : CFF Chemins de fer fédéraux

CJ : Chemins de fer du Jura

CJ Auto : Chemins de fer du Jura, division bus

BLS :

BLS SA

9.2 Annexe 2 : Modèles de titres de transport

9.2.1 Abonnement Vagabond – JobAbo annuel – Abonnements modulables – FlexiAbo - Flexi-JobAbo – Abonnement Chien

9.2.1.1 Support SwissPass Ausgabe ab 08/2015 resp. ab 04/2018 (Generation 1.0/1.1):





Ausgabe ab 12/2021 (Generationen 2.0/2.2/2.3):





SwissPass Mobile est la version numérique de la carte SwissPass

Favre
Isabelle

17.02.1983 F

SwissPass



**Favre
Isabelle**

17.02.1983 F

SwissPass



Numéro de client

200-024-215-1

SwissPass Mobile

M22-734-567-890

Numéro de carte

S99-740-944-815



9.2.2 Abonnement personnel sans carte de base

9.2.2.1

A-Wella

Ne pas transmissible

Abonnement mensuel

06.09.2018
05.09.2019

Zonen S10 S20 S22

Muster Moritz
Geb.-Datum: 20.03.1948

Kunden-Nr. 018-770-805-1
2. Kl. Erwachsene
CHF 1350.00
12.11.2019
Artikel-Nr.: 74049
299 36838470 08001043
TSP SLL 7.304 8401 000 000

- Pas de numéro de carte de base
- Nom Prénom du voyageur
- Date de naissance du voyageur
- Numéro CKM du voyageur
- Distribution sur papier sécurisé
- À moyen terme :
Impression d'un élément de commande électronique

IMPORTANT : Le voyageur doit être inscrit à NOVA-GP. Non compatible hors ligne avec NOVA

9.2.3 JobAbo mensuel (abonnement test)

9.2.3.1

Vagabond

Non-transmissible.

**Vagabond Abonnement mensuel Job
Abonnement test**

05.09.2023

04.10.2023

Toutes les zones

Röösli Michael

Date de naissance: 01.01.1966

No client: 016-770-905-7

2. Cl. Adulte

CHF 84.00

(L)(ABO)(141)

No article: 63625

106 0345093639 05091529

19727 incl. 7.70% TVA/CFF BAR

0150.08_CA

9.2.4 Abonnements transfrontaliers TER BFC

9.2.4.1

Vagabond
Non-transmissible.
Vagabond/TER BFC Abo mensuel
05.09.2023
04.10.2023
Delle
Morvillars
Zones 20 22 23
Valable uniquement avec une pièce
d'identité officielle.
Röösli Michael
Date de naissance: 01.01.1966
No client: 016-770-905-7
2. Cl. Adulte
CHF 134.00
(2.)(AB0)(141)
No article: 63658
106 0345093647 05091532
19727 incl. TVA/CFF BAR

6206.03_CA

9.2.5 Jura-Pass

9.2.5.1 JuraPass digital

9.2.5.1.1



9.2.5.2 Jura-Pass version papier (exemple version 2023)

9.2.5.2.1



VOTRE JURA-PASS

Grâce à votre JURA-PASS, vous bénéficiez d'un **accès gratuit à tous les transports en commun du réseau couvert par Vagabond** (Canton du Jura, couronne de Moudon et Tramelan) ainsi que sur la ligne des Chemins de fer du Jura jusqu'à La Chaux-de-Fonds.

De plus, sur présentation de votre JURA-PASS, vous pouvez profiter de **réductions sur de nombreuses activités** dans la région.

Informations détaillées sur www.jura-pass.ch



Ce document fait office de billet de transport et doit être présenté avec une pièce d'identité en cas de contrôle. Il est valable à partir du jour d'arrivée, jusqu'à minuit le jour du départ. Le JURA-PASS n'est pas valable pour les courses spéciales ou forfaitaires, pour les animaux de compagnie et pour les vélos.

Vagabond Trajets en transports publics inclus: Vagabond, toutes zones, relation La Large-Journée - La Chaux-de-Fonds, Gare Indus. 2ème classe (2, CI.)
Q, J, ABON, SPÉZ, I, C, R, K

Nom	Ducommun	
Prénom	Stéphane	
Date de naissance	02.10.1996	
Hébergement	Jura Tourisme Test Rue du Collège 4, 2605 Sonceboz-Sombeval	
Séjour	du 03.06.2023 au 15.06.2023 <small>Le ticket de transport est valable dès 09:00 le jour d'arrivée du séjour, et jusqu'à minuit le jour du départ.</small>	7788 0525 0669

 JURA TROIS-LACS DREI-SEEEN-LAND <small>www.juratourisme.ch</small>	Jura Tourisme Rue du Grubra 6 2350 Saignelégier	441 32 432 41 60 info@juratourisme.ch www.juratourisme.ch
--	---	---

9.3 Annexe 3 : Modèles « Voyages sans titre de transport valable »

9.3.1 Formule 7000 – Exemple CFF – manuel - électronique

9.3.1.1 Modèle formulaire papier

9.3.1.1.1



(Position F7000 N*)

**Reise ohne gültigen Fahrausweis.
 Voyage sans titre de transport valable.
 Viaggio senza titolo di trasporto valevole.**

Teil
Partie
Parte **1** intern
interne
interno

Frau/Madame/Signora Herr/Monsieur/Signore TU/ET/IT

Name
Nom
Cognome
Vorname
Prénom
Nome

Geburtsdatum
Date de naissance
Data di nascita
Heimort
Lieu d'origine
Luogo d'origine
Kanton
Canton
Cantone

Strasse und Nr.
Rue et no
Via e n°
c/o

PLZ
NPA
NPA
Wohnort
Domicile
Domicilio

ID
CI
CI
 Pass
Passeport
Passaporto
 Führerausweis
Permis de conduire
Licenza di condurre
 Ausländerausweis
Livret pour étrangers
Libretto per stranieri
 Grundkarte
Carte de base
Carta di base
 Anderer
Autre
Altro

Ausgestellt in
Etabli à
Rilasciata a
Ausweis-, Grundkartennummer
No de livret ou carte de base
N° del libretto o della carta base

Unterschrift Mitarbeiter/in
Signature de l'agent
Firma dell'agente
Pers.-Nr.
No pers.
N° pers.
Depot/Bahnhof
Dépôt/gare
Deposito/stazione

Zug/Kurs
Train/parcours
Treno/corsa
Datum
Date
Data
Zeit
Heure
Ora
Gültig bis
Valable jusqu'au
Valido fino a

Von
De
Da
nach
à
a

1. Klasse
Classe
Classe 2. Klasse
Classe
Classe → ⇄ gültiges 1/2 Abo vorgewiesen
Abt. 1/2 valable présenté
Abb. 1/2 valido esibito

via

Bemerkungen/vorgewiesener Fahrausweis
Observations/titre de transport présenté
Osservazioni/titolo di trasporto esibito

Ohne gültigen Fahrausweis
Sans titre de transport valable
Senza titolo di trasporto valevole Nicht entwertet
Non validé
Non convalidato Hund ohne Billett
Chien sans billet
Senza biglietto per cane Ohne Velobillett
Sans billet pour bicyclette
Senza biglietto per bicicletta 1 fehlende Zone/Hst.
1 Zone/arrêt manquant
1 Zona/fermata mancante

Teilgültiger Fahrausweis Titre de transport partiellement valable Titolo di trasporto parzialmente valido	<input type="checkbox"/> Ohne Zuschlag Sans supplément Senza supplemento	<input type="checkbox"/> Klassenwechsel Surclassement Cambio classe	Fahrt/Differenz/Pauschale Prix de transport/Différence/Forfait Prezzo del trasporto/Differenza/Forfait
<input type="checkbox"/> Falsche Kundengruppe Mauvais groupe de clients Gruppo clienti errato	<input type="checkbox"/> Falsches Verkehrsmittel Mauvais moyen de transport Mezzo di trasporto errato	<input type="checkbox"/> Streckenwechsel Changement de parcours Cambiamento di percorso	Bearbeitungsgebühr Surtaxe de traitement Supplementi di trattamento
Abo vergessen Abt. oublié Abb. dimenticato	<input type="checkbox"/> GA AG AG	<input type="checkbox"/> 1/2 Abo Abt. 1/2 Abb. 1/2	<input type="checkbox"/> Andere Autre Altro
<input type="checkbox"/> Differenz Grundkarte Différence carte de base No Differenza carta base		<input type="checkbox"/> Abo-Nr. No Abt. N° Abb	Selbstkontrollzuschlag* Surtaxe de contr. sporadique* Supplemento di contr. sporadico*
<input type="checkbox"/> Abo eingezogen Abt. retiré Abb. ritirato	<input type="checkbox"/> Missbrauch Abus Abuso	<input type="checkbox"/> Fälschung Falsification Falsificazione	<input type="checkbox"/> Meldung erstellt Annonce établie Annuncia compilata
Adressnachforschung in Minuten Temps de recherche de l'adresse en minutes Ricerca d'indirizzo in minuti			Adressnachforschung/Div./Anzahlung Recherche d'adresse/Div./Acompte Ricerca di indirizzo/Div./Acconto

Bahnhof/Standort
Gare/Emplacement
Stazione/Posto

Billettautomat defekt
Distributeur de billets défectueux
Distributore di biglietti difettoso Entwerter defekt
Oblitérateur défectueux
Obliteratore difettoso

* Im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen.
 * En cas de récidive le montant peut être plus élevé.
 * In caso di recidività questo importo potrà essere aumentato.

Bitte Rückseite beachten! / Veuillez consulter le verso! / Si prega di prendere nota quanto riportato sul retropagina!

Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Unterschrift des Reisenden
 Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur
 Conferma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore

X



(Position F7000 N°)

**Reise ohne gültigen Fahrausweis.
 Voyage sans titre de transport valable.
 Viaggio senza titolo di trasporto valevole.**

Teil 2 Kunde
 Partie Client
 Parte 2 Cliente

Frau/Madame/Signora Herr/Monsieur/Signore TU/ET/IT

Name
 Nom
 Cognome
 Vorname
 Prénom
 Nome

Geburtsdatum
 Date de naissance
 Data di nascita
 Heimgort
 Lieu d'origine
 Luogo d'origine
 Kanton
 Canton
 Cantone

Strasse und Nr.
 Rue et no
 Via e n°
 c/o

PLZ
 NPA
 NPA
 Wohnort
 Domicile
 Domicilio

ID Pass Führerausweis Ausländerausweis Grundkarte Anderer
 CI Passeport Permis de conduire Livret pour étrangers Carte de base Autre
 Passaporto Licenza di condurre Libretto per stranieri Carta di base Altro

Ausgestellt in
 Etabli à
 Rilasciata a
 Ausweis-, Grundkartennummer
 No de livret ou carte de base
 N° del libretto o della carta base

Pers.-Nr.
 No pers.
 N° pers.

Zug/Kurs
 Train/parcours
 Treno/corsa
 Datum
 Date
 Data
 Zeit
 Heure
 Ora
 Gültig bis
 Valable jusqu'au
 Valido fino a

Von
 De
 Da
 nach
 a
 a

1. Klasse
 Classe
 Classe
 2. Klasse
 Classe
 Classe
 → ⇄ gültiges 1/2 Abo vorgewiesen
 Abb. 1/2 valable présenté
 Abb. 1/2 valido esibito

via

Bemerkungen/vorgewiesener Fahrausweis
 Observations/titre de transport présenté
 Osservazioni/titolo di trasporto esibito

Ohne gültigen Fahrausweis Nicht entwertet Hund ohne Billett Ohne Velobillett 1 fehlende Zone/Hst.
 Sans titre de transport valable Non validé Chien sans billett Sans billett pour bicyclette 1 Zone/arrêt manquant
 Senza titolo di trasporto valevole Non convalidato Senza biglietto per cane Senza biglietto per bicicletta 1 Zona/fermata mancante

Teilgültiger Fahrausweis Titre de transport partiellement valable Titolo di trasporto parzialmente valido	<input type="checkbox"/> Ohne Zuschlag Sans supplément Senza supplemento	<input type="checkbox"/> Klassenwechsel Surclassement Cambio classe	Fahrpreis/Differenz/Pauschale Prix de transport/Différence/Forfait Prezzo del trasporto/Differenza/Forfait
<input type="checkbox"/> Falsche Kundengruppe Mauvais groupe de clients Gruppo clienti errato	<input type="checkbox"/> Falsches Verkehrsmittel Mauvais moyen de transport Mezzo di trasporto errato	<input type="checkbox"/> Streckenwechsel Changement de parcours Cambiamento di percorso	Bearbeitungsgebühr Surtaxe de traitement Supplementi di trattamento
Abo vergessen Abl. oublié Abb. dimenticato	<input type="checkbox"/> GA AG	<input type="checkbox"/> 1/2 Abo Abl. 1/2 Abb. 1/2	<input type="checkbox"/> Andere Autre Altro
<input type="checkbox"/> Differenz Grundkarte Différence carte de base Differenza carta base	No	Abo-Nr. No Abl. N° Abb	'Selbstkontrollzuschlag' Surtaxe du contr. sporadique* Supplemento di contr. sporadico*
<input type="checkbox"/> Abo eingezogen Abl. retiré Abb. ritirato	<input type="checkbox"/> Missbrauch Abus Abuso	<input type="checkbox"/> Fälschung Falsification Falsificazione	<input type="checkbox"/> Meldung erstellt Annonce établie Annuncia compilata
Adressnachforschung in Minuten Temps de recherche de l'adresse en minutes Ricerca d'indirizzo in minuti			Adressnachforschung/Div./Anzahlung Recherche d'adresse/Div./Acompte Ricerca di indirizzo/Div./Acconto

Bahnhof/Standort
 Gare/Emplacement
 Stazione/Posto

Billettautomat defekt
 Distributeur de billets défectueux
 Distributore di biglietti difettoso

Entwerter defekt
 Oblitérateur défectueux
 Obliteratore difettoso

* Im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen.
 * En cas de récidive le montant peut être plus élevé.
 * In caso di recidività questo importo potrà essere aumentato.

Bitte Rückseite beachten! / Veuillez consulter le verso! / Si prega di prendere nota quanto riportato sul retropagina!

Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Unterschrift des Reisenden
 Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur
 Conferma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore

X

Sehr geehrte Kundin, sehr geehrter Kunde

Anlässlich einer Fahrausweiskontrolle haben wir Sie ohnegültigen Fahrausweis angetroffen. Sie erhalten in den nächsten Tagen eine Rechnung per Post.

Bei Nichtbezahlung bleiben Massnahmen gemäss folgenden Rechtsgrundlagen bzw. Strafbestimmungen vorbehalten (Auszug):

Personenbeförderungsgesetz (PBG) Art. 20 Reisende, die keinen gültigen Fahrausweis vorweisen, müssen den Fahrpreis und einen Zuschlag bezahlen. Andernfalls kann die reisende Person von der Weiterfahrt ausgeschlossen werden. Die Unternehmen legen im Tarif die Höhe des Zuschlags fest. Ein missbräuchlich verwendeter Fahrausweis kann eingezogen werden. Die strafrechtliche Verfolgung bleibt vorbehalten.

Personenbeförderungsverordnung Art. 57 Die Reisenden müssen gültige Fahrausweise besitzen. Sie müssen sie für die Dauer der Fahrt aufbewahren und auf Verlangen den Kontrollberechtigten vorweisen. Ein auf den Namen lautender Fahrausweis ist nicht übertragbar.

Personenbeförderungsgesetz (PBG) Art. 57 Mit Busse bis 10000 Franken wird bestraft, wer vorsätzlich oder fahrlässig: ohne gültigen Fahrausweis ein Fahrzeug auf einer Strecke benützt, auf der sie oder er den Fahrausweis selbst hätte entwerfen müssen.

Haben Sie Ihr persönliches und für diese Reise gültiges Abonnement vergessen? In diesem Falle bitten wir Sie, Ihr persönliches General-, Halbtax-, Verbund- oder Streckenabonnement zusammen mit diesem Formular zwingend innerhalb von 10 Tagen am Bahnhof vorzuweisen. Sie bezahlen dann lediglich eine Bearbeitungsgebühr.

Chère cliente, cher client,

A l'occasion d'un contrôle, nous avons constaté que vous n'aviez pas de titre de transport valable. Une facture vous parviendra par la poste ces prochains jours.

En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit d'entreprendre une procédure juridique selon les articles suivants (extrait):

Loi sur le transport de voyageurs (LTV) Art. 20 Le voyageur qui ne peut présenter un titre de transport valable doit payer le prix de sa course et un supplément. A défaut, il peut être exclu du transport. Les tarifs fixent le montant du supplément. Tout titre de transport utilisé abusivement peut être retiré. Les poursuites pénales sont réservées.

Ordonnance sur le transport de voyageurs Art. 57 Les voyageurs doivent être munis de titres de transport valables. Ils les conservent pendant la durée du voyage et les présentent sur demande à l'agent chargé du contrôle. Un billet nominatif n'est pas transmissible.

Loi sur le transport de voyageurs (LTV) Art. 57 Est puni d'une amende de 10 000 francs au plus toute personne qui, intentionnellement ou par négligence: voyage à bord d'un véhicule sur un tronçon pour lequel elle aurait dû valider elle-même son titre de transport.

Vous avez oublié votre abonnement personnel, valable pour ce parcours? Nous vous prions de bien vouloir présenter, dans les dix jours, et dans une gare CFF, votre abonnement général, votre abonnement demi-tarif, votre abonnement communautaire ou votre abonnement de parcours accompagné de ce formulaire. Vous paierez alors uniquement des frais de traitement.

Egregio Cliente

In occasione di un controllo dei titoli di biglietti purtroppo Lei non era in possesso di un titolo di trasporto valido. Nei prossimi giorni riceverete una fattura tramite posta.

In caso di non pagamento verranno applicate ulteriori misure giuridiche secondo le regole sottoelencate (estratto)ulteriori:

Legge federale sul trasporto di viaggiatori (LTV) Art. 20 Il viaggiatore che non presenta un titolo di trasporto valido paga, oltre al prezzo del viaggio, un supplemento. Altrimenti può essere escluso dal proseguimento del viaggio. Nelle tariffe le imprese fissano l'ammontare del supplemento. I titoli di trasporto adoperati abusivamente possono essere ritirati. È fatto salvo il perseguimento penale.

Ordinanza sul trasporto di viaggiatori Art. 57 I viaggiatori devono essere in possesso di titoli di trasporto validi. Essi devono conservarli per la durata del viaggio e presentarli su richiesta alle persone incaricate del controllo. Un titolo di trasporto nominativo non è trasferibile.

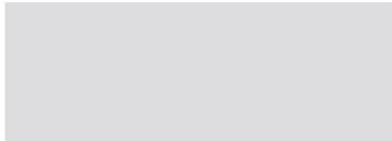
Legge federale sul trasporto di viaggiatori (LTV) Art. 57 È punito con la multa fino a 10 000 franchi chiunque, intenzionalmente o per negligenza: utilizza senza valido titolo di trasporto un veicolo su un percorso per il quale avrebbe dovuto obliterare il titolo di trasporto.

Ha dimenticato il suo abbonamento personale valido per questo viaggio? In tal caso la preghiamo di esibire il suo personale abbonamento generale, metà prezzo, di comunità o di percorso insieme al presente modulo entro 10 giorni in stazione. Pagherà così solo una tassa amministrativa.

Weitere Auskünfte erhalten Sie an folgender Adresse:

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à l'interlocuteur à l'adresse suivante:

Per altre informazioni è possibile rivolgersi al seguente indirizzo:



9.3.1.2 Voyage sans titre de transport valable

9.3.1.2.1

Reise ohne gültigen Fahrausweis  Kunde

ID: 24111216100059 

Herr
Name: Muster
Vorname: Peter
c/o:
Adresse: Katzenschwanzstrasse 21
PLZ/Ort: 8053 Zürich

Geburtsdatum:
Heimatort: Gontenschwil AG
Ausweisart: Identitätskarte
Ausgestellt in: Hunzenschwil
Ausweisnr: 123456
Telefonnummer: 0111111
Email-Adresse: elaz@sbb.ch

Am 28.11.2024 um 13:23 mit Kurs 715
von: AARAU
nach: ZÜRICH FLUGHAFEN
via: VIA LENZBURG - MELLINGEN
HEITERSBERG - ZÜRICH


2. Klasse

Z-Pass A-Welle-ZVW Einzelbillett:
Zonen: 110, 111, 117, 121, 154, 510,
511, 530, 551, 571, 572
Gültigkeit:
28.11.2024 12:39 - 28.11.2024 14:39

Anzahl Personen 1
Pers.-Nr.: U135148
Ursache: ohne gültigen Fahrausweis
CHF 119.60 (Fahrpreis/Differenz + Zuschlag)
(im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen)

Die unterzeichnende Person bestätigt die Angaben:

X 

SBB Servicecenter Einnahmen
+41 (0) 848 00 11 33
www.sbb.ch/rogf

U135148 28111320
INKL. 8.10% MWST/SBB
(auf den Betrag von CHF 29.60)
715 CHE-102.909.703 MWST